

Méthanisation Un équilibre à quel prix ?

Pour pérenniser son essor, la filière biogaz cherche la formule gagnante qui assurera la rentabilité de ses installations de méthanisation.



C'est dans les exploitations agricoles que sera installée la majorité des méthaniseurs : ici, l'unité de Linazay, mise en service en 2010 grâce au partenariat entre Sergies, les éleveurs porcins de Parc Bel Air et la coopérative céréalière Corra Poitou-Charentes.

Contacts

- > ATEE, Antoine Jacob, club.biogaz@atee.fr
- > Crédit agricole leasing & factoring, tél. : 01 43 23 84 18.
- > Methanec, Sébastien Couzy, contact@methanec.com
- > Semaeb, Nicolas Chapelat, nicolas.chapelat@semaeb.fr
- > Solagro, Christian Couturier, christian.couturier@solagro.asso.fr

La cible est-elle atteignable ? Ségolène Royal veut « lancer en trois ans 1 500 projets de méthaniseurs ». La ministre de l'Écologie fixe là un objectif conséquent pour une filière plus tout à fait émergente, mais pas encore mature « Depuis 2009, l'Ademe a soutenu financièrement 306 projets, dont 100 à 150 verront le jour dans les deux ans », chiffrait en mai dernier Marc Cheverry, chef du service mobilisation et valorisation des déchets à l'Ademe, lors d'une journée technique. L'Association technique énergie environnement (ATEE) dénombre, elle, 389 unités de biogaz en fonctionnement en 2013 dans l'Hexagone. Aucun doute : la filière a pris son envol. Pour monter en puissance, elle s'interroge désormais sur son

modèle économique. « Les projets envisagés aujourd'hui entreront en service en 2020. La France ne doit pas se tromper sur le cadre mis en place », prévient Antoine Jacob, président du Club biogaz de l'ATEE.

La difficulté ? Il n'existe pas un modèle unique d'installation. Les 389 unités que l'ATEE a recensées se répartissent en six familles : agricoles (140), industrielles (80), installées sur des décharges (80), des stations d'épuration (60) ou des sites de traitement d'ordures ménagères (18), et les projets collectifs (11). Selon l'Ademe, le gisement de ressources mobilisables en France, toutes filières confondues, atteindra 130 millions de tonnes en 2050, « à 85 % d'origine agricole », signale Marc Cheverry. Pour le compte de l'Agence, l'association Biomasse Normandie

et la Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (Semaeb) ont mené une double étude. D'abord, elles ont scruté les performances de onze installations (six à la ferme, deux centralisées, deux en industries agroalimentaires et une sur une station d'épuration). Conclusion : la méthanisation est un processus délicat, à gérer 365 jours par an, « avec les incertitudes inhérentes à un procédé biologique », note Nicolas Chapelat, chargé de mission énergies renouvelables au Semaeb. Le moindre changement de paramètre peut faire chuter de 5 ou 10 % la production de biogaz. Et donc les revenus. En particulier, la maîtrise des intrants, en qualité et en quantité, s'avère cruciale. Des écarts considérables entre l'approvisionnement prévisionnel et le réel, de + 37 % à - 57 %, ont été mesurés. Du fait de la concurrence entre installations, comme pour le Gaec du Bois-Joly en Vendée. Son unité était notamment alimentée en légumes impropres à la consommation provenant d'une plateforme de la grande distribution... Jusqu'à ce que celle-ci la délaisse pour une plus grosse. Le Gaec a pu compenser avec du fumier et des tontes d'espaces verts. Mais « la marge financière dégagée par une unité n'est déjà pas élevée. Alors ajoutez ce type d'incertitudes, et l'équilibre devient délicat à trouver », commente Nicolas Chapelat.

Second volet, une analyse de rentabilité sur 26 unités à la ferme et 8 centralisées. Avec une confirmation : le moindre accroc peut déstabiliser le modèle économique. Il repose sur deux piliers : les tarifs d'achat et les subventions (Fonds déchets et Fonds chaleur de l'Ademe, aides des conseils régionaux, des agences

de l'eau, etc.). La profession tient à ce double soutien. Pour les pouvoirs publics, il présente aussi un avantage : « Les tarifs ont été bâtis pour que les projets ne soient pas finançables sans subventions. Cela permet de contrôler le développement de la filière », décrypte Christian Couturier, directeur du pôle énergie de Solagro. L'actualité récente va dans ce sens. Cet été, l'injection du biométhane issu des stations d'épuration dans le réseau a été autorisée. Si un tarif d'achat a bien été instauré, le Syndicat des entreprises du traitement de l'eau (Synteau) a prévenu : cela n'assurera pas la rentabilité des installations et des aides à l'investissement de 25 % sont indispensables en complément.

Des subventions réduisant nettement la mise de départ. Dans l'étude menée pour l'Ademe, les investissements s'élèvent en moyenne à 980 000 euros HT pour une unité à la ferme et 6,9 millions pour les centralisées, avec des subventions respectivement de 38 % et 31 %. À lui seul, le génie civil représente 38 % des investissements à la ferme (16 % pour les centralisées). Autant dire que le dimensionnement du méthaniseur est décisif. Côté revenus, la filière se trouve à la croisée de la vente d'énergie, du traitement de déchets et de la production d'engrais. Là aussi, les situations varient. D'après

l'étude, la redevance perçue au titre du traitement des déchets ne compte que pour 10 % des revenus, en moyenne, dans les unités à la ferme. Mais pour certaines, elle peut monter à 42 %. De même, pour les unités centralisées, elle atteint 43 %. En général, la vente d'énergie est la principale recette. « Parfois jusqu'à 80 %, voire 90 % », pointe Nicolas Chapelat. Pour améliorer la rentabilité, une diversification des revenus s'impose donc. « L'État a permis l'injection du biométhane dans le réseau de gaz. Il doit maintenant autoriser le transport des digestats pour favoriser leur commercialisation », estime Stanislas Pottier, directeur du développement durable du Crédit agricole. La clé de la rentabilité se joue là : « C'est en tirant parti de toutes les recettes possibles qu'une unité peut dégager une marge financière », confirme Christian Couturier, de Solagro.

Dans la pratique, un porteur de projet a toutefois rarement le choix. C'est le terrain qui impose sa loi. La profession a tout de même identifié des pistes d'évolution du cadre réglementaire pour consolider les modèles économiques. Par exemple, supprimer la dégressivité des aides et tarifs qui baissent quand la taille des installations augmente. Elle serait injustifiée car les effets d'échelle seraient contrebalan-



cés par des coûts supplémentaires liés à la logistique, à des traitements des digestats plus complexes, etc. Autre idée, allonger la durée des contrats d'achat de l'énergie à vingt ans, au lieu de quinze aujourd'hui, pour étaler le remboursement des emprunts. Dans un Livre blanc, l'ATEE a formulé d'autres propositions. Entre autres sur l'attribution des primes, liées aux intrants ou à l'utilisation de la chaleur. Ou encore, sur l'injection mutualisée de biométhane : cela consisterait à alimenter, via des camion-citernes, un même point du réseau gazier par plusieurs installations. Et pourquoi ne pas instaurer une variation saisonnière des tarifs d'achat ? Il s'agirait de les majorer l'hiver, quand les gisements sont plus importants (notamment les effluents d'élevage), et aux heures de pointe. Le débat s'ouvre tout juste. ●

Thomas Blosseville

L'avis de Sébastien Couzy, directeur associé de Methaneco

« Favorisons les projets collectifs »

« Si la France veut atteindre ses objectifs de développement du biogaz, il lui faut développer la méthanisation agricole. C'est là que le potentiel est le plus grand. Mais, en l'état actuel des tarifs et des subventions, elle n'y parviendra pas. Les modèles économiques des projets sont fragiles. Leur nombre augmente tandis que l'enveloppe des subventions

reste stable. Le moyen d'y remédier est de revoir la structure des tarifs. En particulier, pour soutenir les projets collectifs qui présentent plusieurs intérêts. Par exemple, un plus faible ratio de subventions par exploitation. Ils permettent aussi d'impliquer de petites exploitations qui, seules, ne pourraient pas s'investir. »



Aller plus loin

> Le Livre blanc du biogaz de l'ATEE : www.atee.fr/biogaz/le-livre-blanc-du-biogaz-esi-paru-50-propositions-presentees-par-le-club-biogaz-atee
> Les études de Biomasse Normandie et Semaeb : www.biomasse-normandie.org/methanisation-biogaz-methanisation-journee-technique-nationale-mai-ademe-paris_808_fr.html